

n° 389

Décembre 2024

« N'interroge pas les années passées mais l'instant dont tu profites »

Arthur SCHNITZLER



la VOIX  
DU  
FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91



courriel : [mairie@chartainvilliers.fr](mailto:mairie@chartainvilliers.fr) internet : [www.chartainvilliers.fr](http://www.chartainvilliers.fr)

[www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers](http://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

### Une page de notre commune s'est à nouveau tournée.



Notre collègue et amie, Claudie PICHOT nous a quittés le 9 novembre 2024, laissant un grand vide au sein de notre conseil municipal.

Claudie était élue au conseil municipal de Chartainvilliers depuis 1995, comme conseillère puis adjointe de 2001 à 2020 et depuis 2020 conseillère jusqu'au 9 novembre.

Claudie était très engagée au sein de la municipalité et de différents syndicats : Syndicat d'Energie d'Eure et Loir, Syndicat des Gymnases de Maintenon...sans oublier son implication dans le Syndicat de Changé (qui gérait la cantine et la garderie de Changé jusqu'en juillet 2014). Claudie n'hésitait pas à aller apporter son aide pour servir et s'occuper des enfants des écoles du R.P.I. et était toujours disponible pour les jeunes. Elle a également été membre du C.C.A.S de Chartainvilliers et participait avec énergie à l'organisation des festivités de la commune.

Lors de ses obsèques sa famille avait émit le souhait d'ouvrir une cagnotte au profit du C.C.A.S de Chartainvilliers. Un grand merci pour ce geste.

Toutes nos pensées vont à ses enfants, et petits enfants, ainsi qu'à toute sa famille.

La famille de Claudie vous remercie de tous vos messages, votre présence et votre compassion lors des obsèques de notre maman. Comme nous l'avions décidé, une cagnotte a été créée sur internet au profit du C.C.A.S de Chartainvilliers, commune dans laquelle notre mère s'est tant investie pendant 30 ans. Mon frère, ma sœur et moi-même avons décidé que l'intégralité de cette cagnotte (1.011,75 euros) sera versée au profit du C.C.A.S, maman aurait validé ce projet, elle qui donnait tant aux autres. Nous vous remercions sincèrement de votre soutien lors de cette période remplie de peine.

Sandrine, Christophe et Jessica PICHOT

INVITATION

Alain BOUTIN, Maire  
et les Conseillers municipaux  
sont heureux de vous convier à la cérémonie des Vœux



Venez partager la galette et le verre de l'amitié !

**SAMEDI 11 JANVIER 2025**  
**à 16 heures**  
**salle polyvalente**



Pour faciliter notre organisation, merci de vous inscrire  
auprès de la Mairie

avant le **VENDREDI 3 JANVIER**  
02 37 32 32 91 [mairie@chartainvilliers.fr](mailto:mairie@chartainvilliers.fr)

En fin d'après-midi prestation de la Chorale de l'Amicale des 4 Villages



## Soirée Beaujolais jeudi 21 novembre 2024

Une belle participation des carnutes malgré la neige tombée sur notre village ce jeudi... Comme d'habitude, bonne ambiance autour du buffet campagnard offert par la mairie.

Un grand merci à tous d'avoir bravé le froid et la neige pour venir trinquer – avec modération – et prendre part à cette sympathique soirée !



Les colis de Noël pour les personnes âgées de 65 ans et plus, **seront distribués EN MAIRIE** aux jours et heures suivants en **DECEMBRE**

**Lundi 9 – mardi 10 - jeudi 12 et lundi 16 de 10h à 12h et de 15h à 17h**

En cas d'impossibilité pour vous déplacer – ou de celle d'un proche ou d'un voisin - merci d'appeler le secrétariat de la mairie au **02 37 32 32 91** afin de convenir d'une date pour que nous puissions vous déposer le colis gourmand.



Nous avons pu bénéficier d'une éclaircie météo au moment de la célébration de la cérémonie du 11 Novembre.

A cette occasion nous avons renoué la traditionnelle vente des « Bleuets de France »

Merci à la quarantaine de participants.

**Le Père Noël vous invite à fêter Noël...**

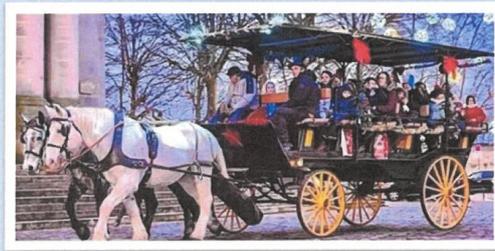


**...à Chartainvilliers**  
**samedi 14 décembre 2024**  
**de 14h30 à 17h**  
**TOURS GRATUITS DE CALECHE**  
**pour petits et grands**  
Goûter offert salle polyvalente



**Balades avec PASCAL et ses deux juments percheronnes ISIA et KALISSY**

**14h30 Départ de la mare**



**à partir de 16 heures goûter salle polyvalente**



Les enfants devront être sous la responsabilité d'un adulte durant les balades et le goûter. Merci

**important : message pour les propriétaires de chiens**

Merci de bien vouloir faire le nécessaire pour que votre (ou vos) chiens ne surprennent les chevaux par leurs aboiements qui pourraient les effrayer.



**Le Comité des fêtes organise**

DES ATELIERS  
**DE NOËL**

POUR DÉCORER LE VILLAGE  
ET FAIRE VOTRE CRÉATION À  
EMPORTER

**Enfants & Adultes**  
**Venez participer !**

( Les Enfants restent sous la responsabilité des parents )

Imprimé par nos soins

**SAMEDI 7 DECEMBRE**

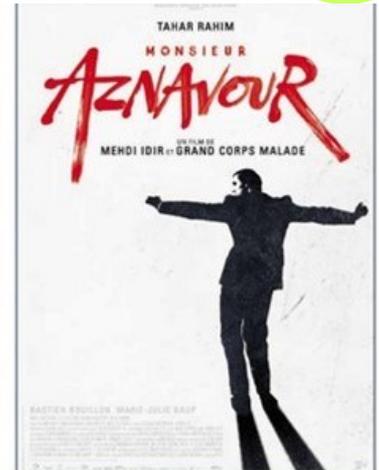
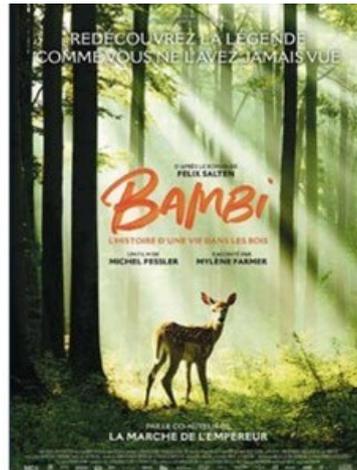
**SALLE POLYVALENTE 14H00**

**Nous avons besoin de dons de décorations, Merci pour votre participation ( À déposer 5 Impasse du Repos)**

**CDF CHARTAINVILLIERS**  
Renseignements : 07 63 09 14 86

Ne pas jeter sur la voie publique





# Cinémobile MAINTENON

## vendredi 13 décembre

► Place Aristide Briand

16h00

18h00

20h00



Cinéma Centre Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre Val de Loire et 17 départements.

Plein tarif 6,20 euros Renseignements :  
Tarif réduit 4,50 euros 02 47 56 08 08 / cinemobile.cicic.fr

une action **çiclic**



L'animation « Bar à jeux de société » organisée par le Comité des Fêtes le 17 novembre était une première. L'essai semble avoir plu toutes générations confondues.

Une expérience peut-être à renouveler.



Petites annonces

A vendre 2 sommiers à lattes électriques (2 m x 0,80 m) chacun.

Pris à débattre

Tèl: 06-30-84-48-55

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers  
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.